

a

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Quatre-vingt-septième session
Rome, 19-20 avril 2006

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE DU CONGO

POUR LE

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LES DÉPARTEMENTS DU NIARI,
DE LA BOUENZA ET DE LA LEKOUMOU**

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|------------|
| TAUX DE CHANGE | iii |
| POIDS ET MESURES | iii |
| SIGLES ET ACRONYMES | iii |
| CARTE DE LA ZONE DU PROJET | iv |
| RÉSUMÉ DU PRÊT | v |
| NOTE DE PRÉSENTATION | vi |
| PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA | 1 |
| A. L'économie et le secteur agricole | 1 |
| B. Enseignements tirés des expériences antérieures du FIDA | 2 |
| C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Congo | 4 |
| DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET | 6 |
| A. Zone du projet et groupe cible | 6 |
| B. Objectifs et portée | 6 |
| C. Composantes | 6 |
| D. Coûts et financement | 7 |
| E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes | 10 |
| F. Organisation et gestion | 11 |
| G. Justification économique | 12 |
| H. Risques | 12 |
| I. Impact sur l'environnement | 13 |
| J. Aspects novateurs | 13 |
| TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ | 13 |
| QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION | 14 |
| | |
| ANNEXE | |
| | |
| RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ | 15 |

APPENDICES

| | |
|--|----------|
| I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS) | 1 |
| II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN CONGO (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU CONGO) | 2 |
| III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE) | 3 |
| IV. ORGANIGRAMMES | 6 |

TAUX DE CHANGE

| | | |
|-----------------|---|------------------------|
| Unité monétaire | = | Franc CFA (BEAC) (XAF) |
| 1,00 USD | = | 700 XAF |
| 100 XAF | = | 0,143 USD |

POIDS ET MESURES

Système métrique

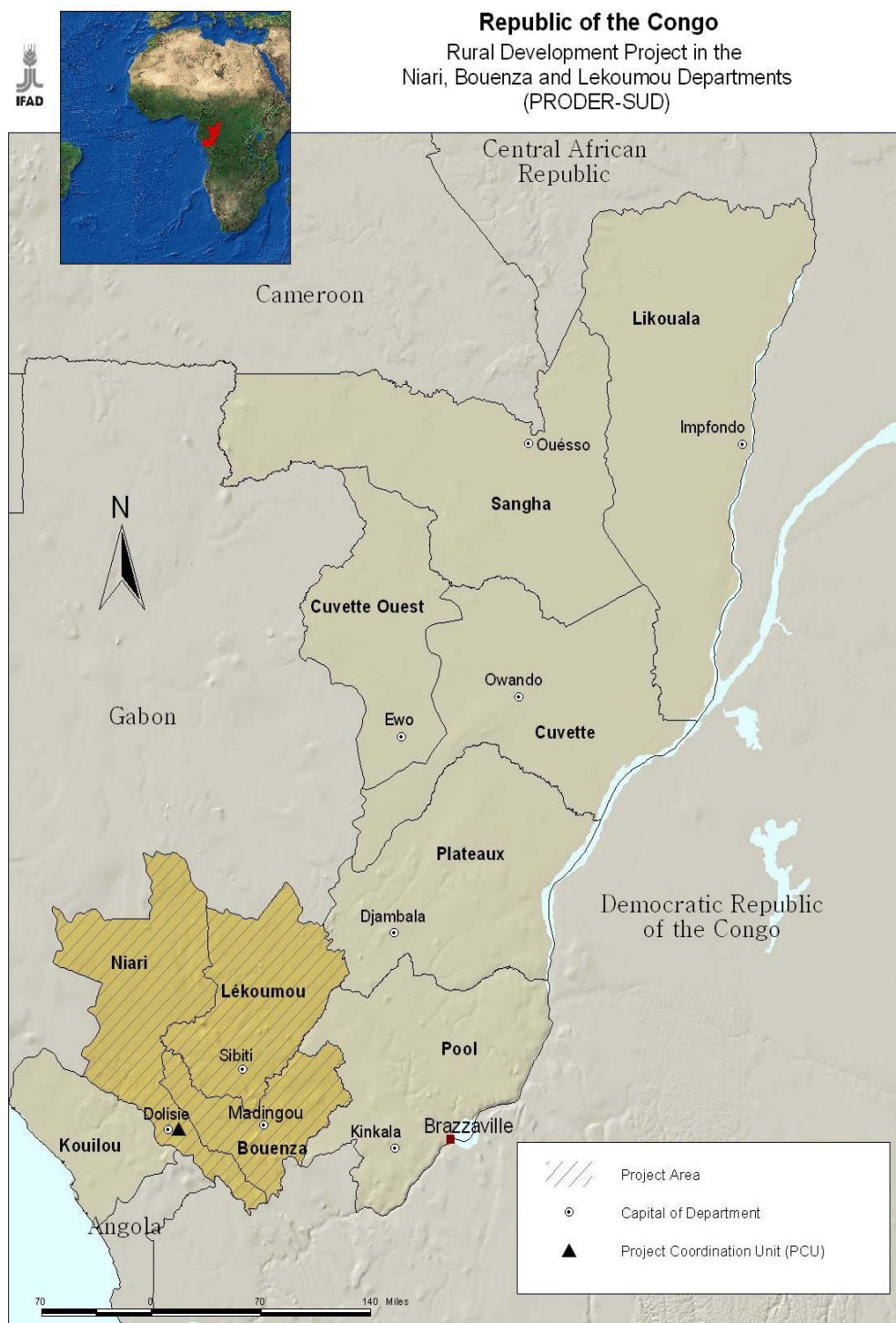
SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|-------|--|
| COSOP | Exposé des options et stratégies d'intervention par pays |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PTBA | Plan de travail et budget annuel |
| S&E | Suivi et évaluation |
| UCP | Unité de coordination du projet |
| UNOPS | Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets |

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO
Année budgétaire

1^{er} janvier – 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DU CONGO

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LES DÉPARTEMENTS DU NIARI, DE LA BOUENZA,
ET DE LA LEKOUMOU**

RÉSUMÉ DU PRÊT

| | |
|---|---|
| INSTITUTION INITIATRICE: | FIDA |
| EMPRUNTEUR: | République du Congo |
| ORGANISME D'EXÉCUTION: | Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche |
| COÛT TOTAL DU PROJET: | 20,8 millions de USD |
| MONTANT DU PRÊT DU FIDA: | 5,9 millions de DTS, équivalant approximativement à 8,4 millions de USD) |
| CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA: | 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an |
| COFINANCEURS: | Fonds pour le développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Fonds de l'OPEP) |
| MONTANT DU COFINANCEMENT: | 7,5 millions de USD |
| CONDITIONS DU COFINANCEMENT: | Particulièrement favorables |
| CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR: | 4,4 millions de USD ^a |
| CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES: | 545 000 USD |
| INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION: | FIDA |
| INSTITUTION COOPÉRANTE: | Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) |

^a La contribution du gouvernement prendra la forme d'une exonération des taxes et droits d'importation (3,0 millions de USD) et d'un fonds pour l'entretien des routes (1,4 million de USD).

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Les bénéficiaires sont les communautés rurales pauvres et vulnérables vivant dans trois départements de la République du Congo – le Niari, la Bouenza et la Lekoumou – et n’ayant qu’un accès très limité aux marchés et aux ressources (en particulier les ressources financières). Ces groupes vulnérables se composent de petits paysans pratiquant une agriculture de subsistance, et tirant principalement leurs moyens d’existence de l’agriculture pluviale et des produits forestiers. Les femmes et les jeunes sont particulièrement vulnérables, dans la mesure où ils sont traditionnellement exclus de la prise de décisions et ont encore moins accès aux ressources et à l’information.

Pourquoi sont-ils pauvres? Une faible productivité agricole, des activités ne générant que peu de revenus et un manque d’accès aux services financiers sont les principales causes de pauvreté dans la zone du projet. Les communautés locales sont rarement associées aux processus décisionnels (ce qui entrave l’analyse de leur situation, la définition des priorités, la détermination des solutions possibles et la mise en œuvre des activités appropriées). Le manque d’efficacité de la commercialisation, le coût élevé des transactions, le faible degré d’organisation des activités de collecte et de distribution des produits agricoles, le caractère rudimentaire de l’équipement de transformation, la rareté des services financiers, et la fragilité du système de communication entre les producteurs, les commerçants et les consommateurs, sont autant de problèmes de première importance dont souffrent les zones rurales dans l’ensemble du Congo. Ces problèmes sont particulièrement sensibles dans la zone du projet.

Que fera le projet pour eux? Comme les principales limitations dont souffrent les petits producteurs et les commerçants sont les déficiences de la commercialisation et le coût élevé du transport, le projet soutiendra la réfection des infrastructures rurales (en particulier les routes de desserte) afin d’offrir aux petits agriculteurs un meilleur accès aux marchés. Une augmentation de la production de cultures vivrières et de cultures de rente sera ainsi possible, améliorant les revenus des paysans. Le projet apportera son soutien à l’établissement d’un système d’entretien des routes locales. Il renforcera aussi la capacité des organisations de producteurs en termes de collecte et de vente en groupes des produits agricoles, et de recherche de débouchés pour ces produits. Le renforcement des organisations et des groupes d’agriculteurs les aidera à mieux commercialiser leurs produits, et donc à améliorer leur sécurité alimentaire. Le projet encouragera les cultures à valeur élevée, et garantira aux agriculteurs l’accès à des intrants de meilleure qualité (semences et plants, par exemple). Le projet soutiendra en particulier la diffusion et l’utilisation à grande échelle de boutures de manioc résistantes aux maladies, ainsi que de semences améliorées. Dans l’ensemble, les capacités des populations rurales pauvres seront renforcées dans le cadre du projet, et une aide particulière sera apportée aux femmes et aux jeunes. Le projet soutiendra en outre le développement des systèmes financiers ruraux existants afin qu’ils soient en mesure d’apporter aux ruraux pauvres des services financiers appropriés et viables.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet? Les processus participatifs de diagnostic et de planification garantiront que les bénéficiaires cibles, spécialement les femmes et les jeunes (et leurs organisations), participent effectivement à la définition des activités du projet. Le projet aidera les groupements et associations d’agriculteurs et les communautés cibles à renforcer leur pouvoir de négociation et d’autres capacités pertinentes.

Comment le projet a-t-il été formulé? La formulation du projet a été fortement participative, avec d’importants apports des parties prenantes telles que le Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche, le Ministère du plan, le Ministère de l’économie, des finances et du budget, les bénéficiaires du projet et d’autres parties prenantes locales (chefs traditionnels, ONG, organisations d’agriculteurs et entités du secteur privé, par exemple). Le processus a également compris de larges consultations avec les bailleurs de fonds (Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, Banque mondiale, coopération française, Programme des Nations Unies pour le développement, Union européenne, Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets et Programme alimentaire mondial).

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA
RÉPUBLIQUE DU CONGO
POUR LE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LES DÉPARTEMENTS DU NIARI,
DE LA BOUENZA ET DE LA LEKOU MOU**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République du Congo d'un montant de 5,9 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,4 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Projet de développement rural dans les départements du Niari, de la Bouenza et de la Lekoumou. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de points (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. La République du Congo est riche en ressources naturelles (pétrole, eau, forêts et terres arables), mais le régime d'économie dirigée et la mauvaise gestion économique, à partir du début des années 80, et les conflits ethniques depuis les années 90, ont laissé une grande partie de la population dans une situation de pauvreté et de vulnérabilité. Le PIB par habitant a connu un déclin régulier et, après le pic de 1 206 USD atteint en 1985 grâce aux revenus pétroliers, est retombé à 950 USD en 1993, et à 670 USD en 1999. Ce chiffre masque à la fois des inégalités extrêmes dans la répartition des revenus et les avantages qu'aurait pu apporter la richesse pétrolière. Bien que le Congo soit, après le Nigéria et l'Angola, le troisième exportateur de pétrole du continent africain, les gouvernements successifs ont hypothéqué à bas prix leurs recettes pétrolières futures pour obtenir les gains à court terme nécessaires au financement de leur effort de guerre.

2. Le redressement de l'économie et la remise en état des infrastructures ont commencé après la signature de l'accord de paix en 1999. Au cours de la période 1998-2000, compte non tenu du secteur pétrolier, la croissance économique a été faible, avec une moyenne de 2,8 à 2,9%, taux à peu près identique à celui de la croissance démographique. Le taux de croissance de l'économie a atteint près de 7,6% en 2000, redescendant à 3,8% en 2001 et 4,6% en 2002 grâce au retour de la stabilité dans le pays ainsi qu'à la hausse des prix du pétrole et du bois. Toutefois, avec un PIB par habitant de 720 USD en 2002 et un indice de développement humain de 0,502 (au 140^e rang sur les 175 pays étudiés), le Congo est aujourd'hui dans un état de pauvreté profonde. De surcroît, la pauvreté est plus répandue dans les zones rurales, où le PIB par habitant ne représente qu'un à deux tiers environ du PIB par habitant des zones urbaines.

3. Le développement de l'agriculture congolaise a été largement négligé, et les principales tendances sont négatives, en dépit d'un vaste potentiel non exploité. Alors que 40% environ de la population active est employée dans l'agriculture, ce secteur représente à peine 6% du PIB, et 1 à 2%

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

du total des exportations. L'importance de l'agriculture dans l'économie nationale a décliné au cours des dernières années et le taux de croissance de l'agriculture est inférieur à celui de l'économie nationale.

4. Au Congo, les petits exploitants utilisant des méthodes traditionnelles assurent plus de 90% de la production vivrière totale. Les principales cultures sont le manioc, la banane plantain, l'arachide, l'igname, la patate douce et le maïs. La banane et d'autres fruits et légumes sont parmi les autres productions vivrières importantes. De petites quantités de café et cacao sont cultivées pour l'exportation, et de l'huile de palme est produite pour la consommation locale. La production de la plupart des cultures vivrières tend à reculer. La production nationale ne suffit pas à couvrir les besoins du pays, malgré un grand potentiel agroéconomique. L'agriculture est pratiquée par environ 145 000 petits agriculteurs, exploitant chacun une superficie moyenne de 1,4 ha. Moins de 2% des terres arables du Congo sont cultivées.

5. En dépit de la libéralisation de l'économie (qui concerne aussi bien la commercialisation des produits agricoles que les prix), très peu d'opérateurs privés ont pris en charge les services auparavant assurés par le secteur public. De ce fait, les petits exploitants ont de la peine à écouler leurs produits, en particulier ceux des cultures de rente (café, caoutchouc, cacao et huile de palme) et des cultures vivrières (maïs, riz et pommes de terre).

6. **La situation d'après-conflit.** La guerre, qui a ravagé Brazzaville et les départements méridionaux, a causé de graves souffrances à la population en termes de: a) perte de vies humaines; b) destruction des moyens de production et de l'infrastructure socioéconomique; c) déplacement de populations; et d) hausse des prix des vivres et des matériaux de construction dans les villes. Après la signature de l'accord de paix de 1999, le gouvernement a entrepris, avec l'aide des donateurs, un programme de redressement comprenant notamment la remise en état des infrastructures essentielles, la démobilisation et la réinsertion des milices et la restauration de la capacité de production. Il reste néanmoins encore du travail à accomplir avant de passer à la phase de développement.

7. Le Congo se trouve aujourd'hui dans une phase de consolidation de la paix et de redressement économique. La transition politique a pris fin: les élections présidentielles et législatives ont eu lieu en 2002, et les électeurs ont accepté une nouvelle constitution. Le Congo sort actuellement de son programme intérimaire post-conflit. De nos jours, la situation est sûre dans tout le pays, sauf dans le département du Pool, où subsistent quelques poches d'insécurité. Dans les départements cibles du Niari, de la Bouenza et de la Lekoumou, la situation en matière de sécurité est satisfaisante.

B. Enseignements tirés des expériences antérieures du FIDA

8. **Portefeuille du FIDA.** À ce jour, le FIDA a approuvé quatre prêts, d'un montant total de 22,0 millions de DTS. Ces prêts concernent: i) le projet relatif à la pêche artisanale dans la Cuvette; ii) le projet de développement des cultures vivrières dans le district de Kindamba; iii) le projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales; et iv) le projet de développement rural dans les départements des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette ouest. Les trois premiers projets sont déjà clôturés, tandis que le dernier est en cours d'exécution.

9. La stratégie d'après-conflit adoptée par l'Exposé des options et stratégies d'intervention par pays vise a) à faciliter l'instauration d'une paix durable grâce à des projets assurant la transition entre l'assistance d'urgence et le redressement, et b) à appuyer le développement économique et social. Ces principes sont toujours valables dans la zone du projet, où la reprise économique est très lente, pour plusieurs raisons: a) méfiance de la population, durement touchée par la guerre; b) très lent décollage du secteur privé après une longue période d'économie socialiste; et c) persistance de poches d'insécurité dans le département du Pool, qui a gêné le transport ferroviaire dans la zone du projet jusqu'en 2004.

10. **Principaux enseignements tirés.** Le manque de débouchés et les frais élevés de transport sont les principaux obstacles auxquels se heurtent les petits producteurs et les négociants. La réfection de l'infrastructure rurale de transport est une priorité. Il est évident que les activités tendant au développement rural sont vouées à l'échec en l'absence d'un minimum d'accès physique à la région. Toutefois, bien qu'essentielle, la réfection des routes n'est pas très utile si elle n'est pas associée à un système d'entretien approprié.

11. Au Congo, l'expérience a montré que ce sont les méthodes faisant jouer les mécanismes du marché qui donnent les meilleurs résultats. Le projet Kindamba se concentrait uniquement, au départ, sur les activités liées à la production, mais il s'est rapidement heurté à des goulets d'étranglement du côté de la commercialisation. Le développement de débouchés et la mise en place d'organisations d'agriculteurs ont permis, vers la fin du projet, d'en améliorer la performance.

12. Il serait particulièrement utile de travailler en liaison plus étroite avec les institutions existantes et les groupes informels d'agriculteurs. Ainsi, le projet relatif à la pêche artisanale dans la Cuvette avait encouragé des structures coopératives et précoopératives, qui étaient des formules étrangères aux communautés locales, tout en négligeant les systèmes traditionnels d'organisation du travail. De ce fait, seuls quelques pêcheurs ont adhéré aux coopératives créées par le projet. Il est important, du point de vue de l'efficacité des approches à assise communautaire, de tenir compte des structures sociales existantes et de s'appuyer sur elles en tant que fondement des initiatives collectives.

13. Les interventions en matière de crédit et d'épargne devraient insister sur l'établissement d'institutions durables plutôt que sur l'injection de fonds dans les zones rurales en faveur de programmes préconçus d'investissements. Dans le projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales, par exemple, la composante services financiers ruraux était largement décentralisée et son coût peu élevé, ce qui a permis aux institutions financières ciblées de fonctionner de manière efficace dans les zones reculées. Le microfinancement rural devrait donc viser au développement des institutions, en établissant des liens entre les unités de village et de commune et les réseaux d'institutions financières de plus grande dimension là où ils existent, et en lançant des opérations pilotes dans les zones où ces réseaux sont absents.

14. Dans les zones rurales du Congo, comme ailleurs en Afrique, les femmes assurent l'essentiel des cultures vivrières. Elles jouent un rôle capital dans la commercialisation et d'autres activités non agricoles, et dispensent les premiers soins aux enfants. Les futures interventions du FIDA dans le pays devront par conséquent continuer de privilégier la conception de projets ciblant les activités dans lesquelles la participation des femmes est la plus importante.

15. L'établissement de contrats en fonction de la performance accroît la capacité d'adaptation du projet. Des efforts doivent donc être déployés pour rationaliser les arrangements institutionnels associés, améliorer les capacités et les compétences pertinentes, et promouvoir une décentralisation plus poussée.

16. Le suivi et l'évaluation (S&E) doivent être renforcés. Les unités de S&E n'ont pas fonctionné correctement dans les projets du FIDA. De manière générale, ces unités étaient faibles, et n'étaient pas considérées comme des outils de gestion du projet. Il faudrait établir une nette distinction entre le suivi des activités du projet et le suivi de l'impact du projet sur les groupes cibles. Il faut élaborer, en vue de l'évaluation de l'impact, des indicateurs capables de mesurer davantage que la simple augmentation des rendements et de la production agricole. Une enquête de référence portant sur les indicateurs socioéconomiques et anthropométriques devrait être entreprise au début de la phase d'exécution du projet, puis répétée à mi-parcours et à l'achèvement du projet.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Congo

17. **Politique du Congo en matière de développement économique et de réduction de la pauvreté.** La stratégie de développement économique du gouvernement est exprimée dans le programme de la "Nouvelle espérance". Elle comprend un ensemble de réformes visant à rétablir un environnement propice à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, dans lequel le gouvernement aura pour tâche de créer les conditions favorables au renforcement de la société civile et des investissements du secteur privé.

18. Le schéma directeur de développement rural, élaboré en 1997 et actualisé en 2001, constitue une synthèse de la politique du gouvernement en matière de développement agricole et rural. Les principaux éléments de cette politique sont: a) la redéfinition du rôle de l'État vers un rôle de régulation et d'appui au secteur privé; b) la libéralisation des prix et des marchés des produits agricoles, et la suppression des taxes sur les exportations agricoles; c) le désenclavement des zones à haut potentiel agricole, forestier et halieutique à travers la réhabilitation des routes rurales et la mise en place de systèmes durables d'entretien des routes; d) le développement de filières de produits avec la participation de tous les partenaires concernés; et e) la décentralisation, par une approche participative associant les populations rurales à la préparation, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement. C'est en 2003 que le gouvernement a adopté sa stratégie de développement de l'agriculture pour la période 2004-2013. Cette stratégie comporte cinq domaines prioritaires: a) financement du secteur agricole à travers le développement des institutions de microfinancement et la création d'un fonds national de soutien à l'agriculture; b) réhabilitation et entretien des pistes agricoles et des voies fluviales; c) amélioration de l'environnement fiscal pour le développement de l'agriculture; d) fourniture de conseils techniques aux producteurs; et e) traitement de la question de l'accès à la terre. La mise en œuvre de la stratégie repose sur les principes suivants: a) encourager la participation des bénéficiaires au développement communautaire; b) appuyer les organisations rurales; et c) favoriser la synergie et le partenariat avec les ministères et les donateurs pertinents.

19. Avec l'appui des donateurs, le gouvernement a établi, selon des modalités participatives, un document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans le cadre de l'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés.

20. **Les activités d'éradication de la pauvreté menées par d'autres grands donateurs.** Un certain nombre de donateurs ont apporté leur soutien aux efforts de redressement et de reconstruction. On peut citer parmi ces activités: a) le Projet de réhabilitation du secteur agricole, projet de la Banque mondiale en cours de préparation et qui sera soumis au Conseil des administrateurs de la Banque à sa réunion de juin 2006; b) le Projet de production et protection intégrée du manioc, financé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); c) le Projet d'urgence de relance et d'appui aux communautés, financé par la Banque mondiale et couvrant les 10 départements du pays; d) le Projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures et d'amélioration des conditions de vie, financé par la Banque mondiale; e) la deuxième phase du Programme de Microréalisations, financé par l'Union européenne; f) un Projet pilote des pistes rurales, financé par l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui utilise une méthode à haute intensité de main-d'œuvre; et g) le Programme spécial pour la sécurité alimentaire, financé par la FAO.

21. **Stratégie du FIDA au Congo.** La stratégie, qui est exposée dans le COSOP élaboré en 2002, prend en compte la situation d'après-conflit du pays en prévoyant des interventions visant principalement à assurer la transition entre assistance et développement. Elle insiste sur la nécessité d'une panoplie complémentaire de dons, de fonds supplémentaires et de prêts dans le contexte de l'après-conflit. Pour ce faire, les interventions du Fonds au Congo poursuivent deux objectifs généraux se renforçant mutuellement: faciliter la transition vers une paix durable et soutenir le développement économique et social. Pour atteindre le premier objectif, la capacité de production doit être restaurée,

en particulier dans le sud du pays où est située la zone du projet et où la guerre a détruit la capacité de production. On atteindra le second objectif en premier lieu en améliorant l'accès aux marchés, et en second lieu en entreprenant des recherches sur les nouvelles technologies et en favorisant leur diffusion à grande échelle par la vulgarisation.

22. La stratégie du FIDA au Congo a été articulée selon les quatre axes suivants: a) assurer la transition entre assistance et développement en restaurant la capacité de production en milieu rural; b) autonomiser les petits exploitants, les communautés locales et les jeunes ciblés en consolidant les organisations de base et en constituant des organisations rurales efficaces à l'échelon local, puis, graduellement, à l'échelon national; c) mettre en œuvre une démarche fondée sur le marché pour promouvoir les cultures et produits commercialisables afin d'éliminer les obstacles locaux à leur commercialisation, en prêtant une attention particulière à l'infrastructure rurale de transport; et d) améliorer l'accès des pauvres aux services financiers. Chaque élément de la stratégie sera réalisé en fonction des caractéristiques spécifiques de la région. Ainsi, certains éléments de la stratégie conviennent mieux au sud (éléments liés à la situation d'après-conflit, en particulier), et d'autres conviennent mieux au nord. Les interventions futures du FIDA concernant la finance rurale viseront à faciliter l'accès aux services financiers et à promouvoir le développement d'institutions financières rurales.

23. En termes de couverture spatiale et sectorielle, la stratégie du FIDA est double, et comporte: a) une approche intégrée dans une zone donnée (combinant activités de développement économique, social et communautaire) et b) des activités par sous-secteur pour des aspects tels que les finances rurales et la gestion des ressources naturelles, réalisées en fonction des besoins du groupe cible et de l'avantage comparatif du FIDA. Dans l'ensemble, la stratégie d'après-conflit appliquée par le FIDA au Congo demeure valable, étant donné que la reprise économique a été lente, pour plusieurs raisons: a) méfiance de la population locale, durement touchée par la guerre civile; et b) insécurité sporadique dans le département du Pool, qui a gêné le transport ferroviaire dans la zone du projet jusqu'en 2004.

24. **Justification du projet.** Le Congo possède des ressources non exploitées pour le développement de l'agriculture, même en continuant d'utiliser les techniques actuelles. Ce développement est toutefois considérablement freiné par les coûts élevés de transaction et de commercialisation imputables à l'état déplorable des routes rurales. Les possibilités de commercialisation sont également compromises par le manque d'organisation des agriculteurs pour la collecte et la distribution des produits, l'inadaptation du matériel de transformation et des services financiers, et la fragilité du système de communication entre les producteurs et les consommateurs. Le manque d'efficacité de la commercialisation et les coûts de transaction élevés sont toutefois les principaux obstacles auxquels se heurtent producteurs et négociants. Les entraves à la production dues au caractère rudimentaire des techniques disponibles sont d'importance secondaire et ne sont en fait que des résultantes des obstacles principaux. Il est symptomatique que la productivité soit très faible pour les cultures et produits ayant un bon potentiel de commercialisation, et pour les cultures pour lesquelles les petits paysans congolais possèdent un avantage comparatif.

25. En dépit de ces entraves, il existe de bonnes perspectives de développement agricole dans la zone du projet. Les conditions climatiques sont favorables et la situation en matière de sécurité est bonne. En fait, la zone du projet constituait, avant la guerre, la principale région de production agricole du pays. Pour un certain nombre de cultures qui y sont pratiquées, comme le manioc, le maïs, l'arachide et le haricot, les petits paysans possèdent un avantage comparatif. Les associations et groupements traditionnels de la région ont également des potentialités et pourraient, grâce à des actions de renforcement des capacités, devenir des organisations paysannes capables d'entreprendre des activités telles que la production, la multiplication et la diffusion de semences et de boutures améliorées.

26. La stratégie du projet proposé vise par conséquent à réduire les obstacles principaux que constituent l'inefficacité de la commercialisation et les coûts élevés de transaction afin d'améliorer l'accès des petits exploitants aux marchés. La stratégie vise aussi à accroître la productivité de l'agriculture par le biais de l'introduction de variétés améliorées de certaines des principales cultures de la zone – le manioc en particulier – comme moyen d'accroître les revenus des petits exploitants et d'améliorer leur sécurité alimentaire. Le projet s'efforcera en outre d'élargir, dans la mesure du possible, la gamme des partenaires et des partenariats d'exécution afin de favoriser les synergies et d'éviter les doubles emplois.

27. Le projet s'inscrit dans la ligne a) du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, b) du schéma directeur de développement rural, et c) des stratégies de développement de l'agriculture, adoptées par le gouvernement. Il est également conforme au cadre stratégique du FIDA 2002-2006 et à la stratégie régionale de la division Afrique de l'Ouest et du Centre, dans la mesure où il englobe les objectifs stratégiques suivants: a) renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations; b) accroître la productivité de l'agriculture et des ressources naturelles et améliorer l'accès aux marchés et à la technologie; et c) améliorer l'accès des ruraux pauvres aux services financiers et aux marchés.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

28. Le projet proposé couvrira les trois départements du Niari, de la Bouenza et de la Lekoumou. Quelque 160 000 personnes (30 000 ménages) représentant environ la moitié de la population totale de ces trois départements bénéficieront du projet. On estime à 15 000 le nombre de ménages qui en seront les bénéficiaires directs. De façon plus générale, on compte que les interventions du projet apporteront des avantages à l'ensemble de la population, sous la forme d'une amélioration des infrastructures rurales, de l'autonomisation des ruraux pauvres, spécialement les femmes et les jeunes par la participation aux activités du projet, et de la généralisation de l'emploi de boutures de manioc améliorées. On veillera en particulier à ce que les femmes soient intégrées aux activités du projet.

B. Objectifs et portée

29. Le projet a pour objectifs d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire de la population cible dans les départements du Niari, de la Bouenza et de la Lekoumou. Ses objectifs spécifiques sont les suivants: a) améliorer durablement l'accès aux marchés et aux zones de production; b) appuyer la production, l'intensification et la diversification des cultures vivrières, de l'élevage et de la pêche; c) renforcer les capacités des groupements d'intérêt économique d'agriculteurs; et d) faciliter l'accès des petits exploitants aux services financiers.

C. Composantes

30. Le projet s'articule autour de cinq composantes: a) accès aux marchés et aux zones de production; b) appui à la production et à la commercialisation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche; c) appui à l'accès des ruraux à l'eau; d) développement des services financiers; et e) gestion et coordination du projet.

31. **Accès aux marchés et aux zones de production.** Cette composante a pour objectif le désenclavement des zones de production agricole. Le projet financera par conséquent la réfection et l'entretien des pistes rurales afin de faciliter l'accès à ces zones à haut potentiel de production agricole. La méthode à haute intensité de main-d'œuvre sera utilisée pour la réfection des routes de desserte. Une formation sera offerte, à propos de cette méthode, aux villageois, aux ONG et aux organismes

d'exécution. Le projet financera en partie l'entretien des routes rurales. Il soutiendra également la création de comités d'entretien des routes rurales, qui seront équipés de petits outils.

32. **Appui à la production et à la commercialisation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.** Cette composante a pour objectif d'accroître les revenus des petits exploitants et de diversifier leurs moyens de subsistance. Le projet financera donc la production, la multiplication et la diffusion de variétés améliorées de plantes vivrières, en particulier le manioc, le maïs, le haricot et l'arachide. Le projet encouragera la reproduction et l'élevage à grande échelle de petits animaux, et le développement de la pisciculture. Il financera les radios rurales et communautaires pour la diffusion d'informations sur les prix et les marchés. Les groupements d'intérêt économique d'agriculteurs bénéficieront également d'une formation.

33. **Appui à l'accès des ruraux à l'eau.** Cette composante a pour objectif d'améliorer l'accès des petits exploitants à l'eau potable. Le projet financera la remise en état des points d'eau ou des puits villageois. Il financera également la constitution et la formation de comités villageois chargés de l'entretien des sources d'eau.

34. **Développement des services financiers.** Cette composante a pour objectif de faciliter l'accès des petits exploitants, en particulier les femmes et les jeunes, aux services financiers appropriés. La stratégie consistera à établir des partenariats avec de solides institutions de microfinancement déjà présentes dans la zone du projet. Le projet appuiera la création et le développement de ces institutions de microfinancement pour leur permettre d'atteindre plus efficacement les petits exploitants.

35. **Coordination et gestion du projet.** Le Ministère de l'agriculture aura la responsabilité générale de l'exécution du projet. Une petite unité de coordination du projet, installée à Dolesie, en assurera la coordination et la gestion générale. Le bureau de liaison existant assurera, depuis Brazzaville, le suivi des questions d'administration du projet et de logistique.

36. Un comité de pilotage du projet, présidé par le Ministère de l'agriculture, sera créé et chargé de l'orientation générale et de l'approbation des plans de travail et budgets annuels. Le Comité sera composé de représentants des ministères compétents, dont le Ministère de l'agriculture, le Ministère de l'économie, des finances et du budget, le Ministère de l'équipement et des travaux publics, le Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, le Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, et le Ministère du plan.

D. Coûts et financement

37. Le coût total du projet, dont l'exécution s'étendra sur une période de sept ans, est estimé à 20,8 millions de USD, y compris les aléas d'exécution et les aléas financiers. La part en devises s'élève à environ 5,4 millions de USD, soit 26% du coût total. Le prêt proposé du FIDA, de 8,4 millions de USD, couvrira 40% du coût total. Le gouvernement apportera 4,4 millions de USD (21%), comprenant tous les droits et taxes et une partie des frais d'entretien des routes. La contribution des bénéficiaires sera d'environ 500 000 USD (3%). Le Fonds pour le développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Fonds de l'OPEP) apportera une contribution d'environ 7,5 millions de USD, soit 36% du coût total. Les coûts du projet sont présentés dans le tableau I ci-après.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en millions de USD)

| Composantes | Monnaie locale | Devises | Total | % des devises | % des coûts de base |
|--|----------------|-------------|--------------|---------------|---------------------|
| Accès aux marchés et aux zones de production | 6,13 | 2,01 | 8,15 | 25 | 42 |
| Appui à la production et à la commercialisation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche | 3,66 | 1,83 | 5,49 | 33 | 28 |
| Appui à l'accès des ruraux à l'eau | 0,83 | 0,35 | 1,18 | 30 | 6 |
| Développement des services financiers | 0,92 | 0,46 | 1,39 | 33 | 7 |
| Coordination et gestion du projet | 2,65 | 0,49 | 3,14 | 16 | 16 |
| Total des coûts de base | 4,20 | 5,15 | 19,35 | 27 | 100 |
| Provision pour aléas d'exécution | 0,29 | 0,10 | 0,39 | 25 | 2 |
| Provision pour aléas financiers | 0,93 | 0,14 | 1,07 | 13 | 6 |
| Total des coûts du projet | 15,42 | 5,39 | 20,81 | 26 | 108 |

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en millions de USD)

| Composantes | FIDA | | Fonds de l'OPEP | | Gouvernement | | Bénéficiaires | | Total | | Devises | Monnaie locale (hors taxes) | Droits et taxes |
|--|-------------|-------------|-----------------|-------------|--------------|-------------|---------------|------------|--------------|--------------|-------------|-----------------------------|-----------------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | | | |
| Accès aux marchés et aux zones de production | - | - | 6,53 | 72,3 | 2,50 | 27,7 | - | - | 9,03 | 43,4 | 2,17 | 5,70 | 1,16 |
| Appui à la production et à la commercialisation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche | 4,22 | 73,1 | 0,08 | 1,4 | 1,08 | 18,7 | 0,39 | 6,8 | 5,77 | 27,7 | 1,88 | 2,81 | 1,08 |
| Appui à l'accès des ruraux à l'eau | 0,03 | 2,2 | 0,88 | 70,0 | 0,18 | 14,7 | 0,15 | 12,5 | 1,24 | 5,9 | 0,36 | 0,70 | 0,18 |
| Développement des services financiers | 1,18 | 81,0 | - | - | 0,28 | 19,0 | - | - | 1,46 | 7,0 | 0,48 | 0,70 | 0,28 |
| Coordination et gestion du projet | 2,98 | 90,1 | - | - | 0,33 | 9,9 | - | - | 3,31 | 15,9 | 0,50 | 2,48 | 0,33 |
| Total des décaissements | 8,41 | 40,0 | 7,49 | 36,0 | 4,37 | 21,0 | 0,54 | 2,6 | 20,81 | 100,0 | 5,39 | 12,39 | 3,03 |

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

38. **Plan de travail et budget annuel.** Le plan de travail et budget annuel (PTBA) sera préparé par l'unité de coordination du projet (UCP) sur la base de la demande perçue au sein du groupe cible, des ateliers de S&E participatif et des rapports des opérateurs du projet. Le PTBA indiquera le détail des activités, leurs coûts unitaires et les indicateurs de suivi des résultats et de l'impact, ainsi que les modalités d'exécution. On adoptera une démarche souple permettant de réviser le PTBA durant l'année civile. Lorsque le PTBA aura reçu sa forme définitive, l'UCP le soumettra à l'examen du comité de pilotage du projet puis, pour approbation, au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), ainsi qu'au FIDA.

39. **La passation des marchés** financés à l'aide du prêt se fera conformément aux directives du FIDA en la matière. Les achats de véhicules d'un montant équivalant ou supérieur à 100 000 USD seront effectués par l'intermédiaire du système des Nations Unies (PNUD), à titre exceptionnel, en attendant l'approbation des nouvelles directives du FIDA concernant la passation des marchés. Cette procédure a été choisie parce qu'elle est moins coûteuse, et qu'elle permet au pays d'économiser les devises dont il a besoin pour son développement. Les contrats portant sur l'achat d'équipement et de matériaux et les travaux de génie civil d'un montant égal ou supérieur à 100 000 USD seront attribués par voie d'appel à la concurrence internationale. Les contrats portant sur l'achat de véhicules, d'équipement et de matériaux d'un montant compris entre 20 000 et 100 000 USD seront passés par voie d'appel à la concurrence nationale. Les contrats portant sur les travaux de génie civil d'un montant compris entre 20 000 et 100 000 USD seront également passés par voie d'appel à la concurrence nationale. Les véhicules, équipements et matériaux d'un coût inférieur à 20 000 USD seront achetés auprès des fournisseurs locaux sur la base des offres d'au moins trois fournisseurs. Les contrats portant sur les travaux de génie civil, y compris les travaux de réfection, d'un montant inférieur à 15 000 USD seront également passés auprès des contractants locaux sur la base des offres d'au moins trois contractants.

40. **Décaissements.** Un compte spécial sera ouvert et tenu par l'UCP auprès d'une banque commerciale agréée par le FIDA. L'allocation autorisée prélevée sur le produit du prêt du FIDA sera de 500 000 EUR. Ce montant sera intégralement déposé sur le compte spécial dès que les conditions du décaissement auront été remplies.

41. Le gouvernement ouvrira auprès d'une banque commerciale un compte du projet sur lequel il déposera les fonds de contrepartie. La contribution du gouvernement, de 4,4 millions de USD, se répartit entre un montant de 3 millions de USD représentant les droits et taxes habituels frappant les importations, qui en ont été exonérées, et les autres droits et taxes qui ne sont pas directement déductibles au moment de la passation des marchés, et un second montant de 1,4 million de USD, destiné au financement de l'entretien des routes, par l'intermédiaire d'un fonds routier. Un montant initial équivalant à 170 millions de XAF sera déposé par le gouvernement sur le compte du projet au titre de sa contribution aux frais d'entretien des routes, et au titre des taxes sur les dépenses locales afférentes à la première année. Pour les années suivantes, la contribution du gouvernement sera basée sur le plan de travail de l'année en question.

42. **Comptabilité.** Les retraits sur le compte du prêt se feront sur présentation d'un relevé des dépenses arrêté conjointement par le gouvernement, le FIDA et l'institution coopérante. Les justificatifs de ces dépenses seront conservés par l'UCP et tenus pour inspection à la disposition des missions de supervision et des commissaires aux comptes. Tous les autres retraits du compte du prêt seront pleinement justifiés par les documents pertinents.

43. **Vérification des comptes.** Un cabinet d'audit comptable international agréé par le FIDA sera choisi pour réaliser chaque année la vérification financière et la vérification de gestion. Les dépenses afférentes à ces vérifications seront financées par le projet. Le cabinet d'audit donnera son avis sur la

conformité des procédures d'adjudication des marchés, des postes de dépenses et de l'emploi des biens et services avec le manuel des opérations du projet. Il donnera aussi une opinion distincte sur les états certifiés de dépenses et sur le compte spécial. Les rapports d'audit seront présentés au FIDA dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice financier du projet.

F. Organisation et gestion

44. L'organigramme du projet indique la répartition des tâches et des responsabilités entre les différentes entités².

45. **Gestion et coordination du projet.** Le projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et sera géré par une UCP indépendante installée à Dolesie. Le comité de pilotage aura pour fonction d'approuver le PTBA et de superviser les activités du projet.

Responsabilités institutionnelles relatives au projet

46. La responsabilité de la coordination du projet à l'échelon national incombera au Ministère de l'agriculture, qui délèguera ses pouvoirs à l'UCP en ce qui concerne la gestion, l'exécution, la coordination et la stratégie du projet. L'UCP se chargera également de l'administration et de la supervision de l'assistance technique; de la coordination des prestataires de services et du suivi de leur performance; de la création de comités d'organisation; et du suivi et de l'évaluation des activités du projet. L'UCP veillera à ce que le suivi approprié soit assuré et rendra compte régulièrement de la mesure dans laquelle les groupes cibles, en particulier les femmes et les jeunes, tirent parti des bénéfices du projet. Il établira et maintiendra aussi des liens avec d'autres partenaires travaillant dans la zone, notamment les administrations locales, les institutions de microfinancement, l'Union européenne, le PNUD, le Programme alimentaire mondial, l'UNOPS et les autres projets opérant dans la région.

47. **Supervision et facilitation au niveau national.** Un comité de pilotage du projet sera créé pour superviser l'exécution du projet. Il sera présidé par le Ministère de l'agriculture et comprendra des représentants des ministères clés concernés.

48. **Services d'appui.** Les activités du projet seront réalisées par le biais d'arrangements contractuels faisant appel à des prestataires de services des secteurs privé et public. Trois grands organismes d'exécution, à raison d'un par département, seront chargés de l'exécution des deuxième, troisième et quatrième composantes, et seront supervisés par l'UCP. La prestation des services obéira à une démarche à visée commerciale. On aura également recours à des experts et institutions spécialisées en la matière pour l'exécution de tâches spécifiques.

49. **Suivi et évaluation.** Le projet mettra en place le système de S&E, et une formation ainsi qu'un appui technique spécifiques seront fournis à cette fin. Avec un soutien technique, une enquête participative de référence sera entreprise lors du démarrage du projet pour déterminer le niveau initial d'un ensemble d'indicateurs d'ancrage. Ceux-ci comprendront notamment l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans ainsi que des indicateurs socioéconomiques (avoirs des ménages). L'enquête sera répétée à mi-parcours et à l'achèvement du projet pour évaluer l'impact du projet sur la population cible. Les indicateurs qualitatifs, quantitatifs et institutionnels arrêtés au démarrage seront suivis afin d'évaluer les effets du projet sur les bénéficiaires. Ces indicateurs seront autant que possible ventilés par sexe. Des études thématiques spécifiques seront réalisées le cas échéant. Le personnel clé des ministères compétents suivra lui aussi l'exécution du projet, et des crédits sont prévus pour qu'il puisse effectuer des missions de suivi.

² L'organigramme et les flux financiers du projet sont présentés dans l'appendice IV.

G. Justification économique

50. Le projet sera exécuté dans les zones à haut potentiel de production. Les moyens de subsistance des bénéficiaires devraient s'améliorer sensiblement grâce à la productivité accrue de l'agriculture et de l'élevage et à un meilleur accès aux marchés (ce qui augmentera le prix de vente de leurs produits). La population cible du projet – et notamment les groupements d'intérêt économique d'agriculteurs – sera formée et autonomisée afin de pouvoir participer activement à l'exécution du projet, et conduire et gérer ses activités de manière efficace. Les comités villageois d'entretien des routes rurales bénéficieront d'un renforcement de leurs capacités d'utilisation de la méthode à haute intensité de main-d'œuvre, afin d'assurer un entretien efficace et durable des routes rurales.

51. On estime qu'environ 15 000 ménages d'agriculteurs, soit au moins 25% de la population totale de la zone du projet, bénéficieront directement du projet. Au moins 1 500 ménages d'agriculteurs bénéficieront aussi directement des activités du projet en rapport avec l'élevage. Plus de 5 000 groupements d'intérêt économique d'agriculteurs adopteront et utiliseront des semences améliorées de maïs, d'arachide, de soja, de haricot et de palmier à huile, augmentant et diversifiant ainsi leurs revenus. En outre, la réfection des routes bénéficiera à tous les habitants installés à proximité de ces routes en facilitant l'écoulement de leur production. On s'attend à ce que la majorité des ménages d'agriculteurs utilisent, dès qu'elles seront disponibles, des variétés améliorées de manioc résistantes aux maladies. Les capacités de 600 groupements d'intérêt économique d'agriculteurs seront renforcées, et 200 communautés auront accès à des points d'eau ou des puits, ce qui améliorera leurs conditions de vie.

52. L'intégration des femmes et des jeunes au processus de décision renforcera leur rôle dans la gestion des ressources et la promotion de leurs activités, et les mettra ainsi en mesure de développer leurs activités économiques, d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur statut dans la communauté.

H. Risques

53. L'exécution de la plupart des activités du projet sera du ressort d'organismes d'exécution (opérateurs), ce qui signifie que de tels organismes doivent être disponibles, et posséder les capacités et les qualifications requises pour s'acquitter correctement de leurs tâches. Il se peut toutefois que certains d'entre eux n'aient pas les compétences requises, ce qui pourrait avoir des répercussions sur les résultats du projet.

54. Le désenclavement des zones à haut potentiel de production, qui est l'un des principaux objectifs du projet, sera réalisé par le biais des travaux d'entretien des routes rurales. On envisage que le gouvernement déblocquera régulièrement (par le biais du fonds pour l'entretien des routes à partir de la deuxième année) les fonds nécessaires pour garantir que les routes refaites soient entretenues en temps voulu à l'aide de la méthode à haute intensité de main-d'œuvre. Il se peut toutefois que le gouvernement ne parvienne pas à respecter totalement son engagement de déblocage de ces fonds, ce qui aurait une incidence négative sur le projet.

55. Le développement des services financiers sera abordé par la formation de partenariats avec des institutions de microfinancement existantes, étant entendu que ces dernières adopteront, à partir de 2007, de nouvelles stratégies visant à étendre leurs interventions dans le secteur rural et à travailler avec les groupes cibles du projet. Le projet appuiera le développement de ces institutions, afin de leur permettre d'atteindre le groupe cible. Certaines de ces institutions pourraient cependant ne pas intervenir dans les zones rurales, ce qui aurait un effet négatif sur le projet.

I. Impact sur l'environnement

56. La réfection des routes rurales et la commercialisation accrue des produits agricoles amélioreront certes les revenus des petits exploitants, mais elles peuvent aussi accroître la superficie mise en culture. Compte tenu toutefois de la faible densité de population dans la zone du projet, de l'abondance de ressources naturelles non exploitées, et de l'adoption, dans le cadre du projet, de variétés améliorées, on prévoit que l'éventuelle pression exercée sur la terre et la forêt sera trop faible pour provoquer un effet négatif sensible sur l'environnement. Le projet n'introduira pas de nouvelles techniques agricoles, mais s'appuiera plutôt sur les pratiques culturales traditionnelles. Tout impact négatif sur les sols sera par conséquent très réduit. L'intensification des cultures reposera sur l'introduction de semences améliorées et de variétés de manioc résistantes aux maladies. On n'utilisera pas d'engrais chimiques. L'augmentation des revenus des petits exploitants, résultant de l'amélioration de la productivité de l'agriculture et de l'élevage, devrait, dans une certaine mesure, réduire la nécessité de la chasse et de la collecte de produits forestiers. Cette approche devrait limiter la pression sur les ressources naturelles.

J. Aspects novateurs

57. L'entretien des routes rurales ne sera financé sur les ressources du projet que pendant les deux premières années, délai nécessaire pour mettre en place et expérimenter la méthode à haute intensité de main-d'œuvre et pour former les communautés villageoises à cet effet. On prévoit qu'à partir de la troisième année d'exécution du projet, le gouvernement prendra entièrement à sa charge l'entretien des routes rurales remises en état par le projet. Un fonds routier, alimenté par les revenus pétroliers, a été récemment créé, garantissant le financement des coûts d'entretien des routes. Les travaux d'entretien des routes seront effectués de façon durable.

58. Une stratégie progressive a été adoptée pour garantir la bonne exécution du projet. La réfection des routes rurales sera une condition préalable au lancement de toute nouvelle activité dans les zones à haut potentiel de production. On aura ainsi la certitude de pouvoir acheminer facilement jusqu'aux marchés tout excédent de production de l'agriculture et de l'élevage.

59. L'emploi de la méthode à haute intensité de main-d'œuvre pour l'entretien des routes rurales a déjà été mis à l'essai au Congo dans le cadre d'un projet pilote de l'UNOPS. Le projet proposé s'appuiera donc sur les enseignements et l'expérience acquis grâce à ce projet pilote en vue d'élargir l'emploi de cette méthode dans la réfection et l'entretien des routes rurales dans les trois départements.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

60. Un accord de prêt entre la République du Congo et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

61. La République du Congo est habilitée en vertu de ses lois à contracter un emprunt auprès du FIDA.

62. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

63. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Congo un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à cinq millions neuf cent mille droits de tirage spéciaux (5 900 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} février 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt achevées le 31 mars 2006)

1. Le Gouvernement de la République du Congo (le Gouvernement) met à la disposition du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (l'Agent principal du projet) et de chacune des parties au projet, des fonds, facilités, services et autres ressources pour exécuter le projet conformément aux dispositions de l'accord de prêt.
2. Le Gouvernement met, également, à la disposition de l'Agent principal du projet au cours de la période d'exécution du projet, des fonds de contrepartie provenant de ses ressources propres pour un montant global équivalent à 4 368 000 USD conformément à ses procédures nationales habituelles en matière d'assistance au développement. Ce montant est destiné à assurer la prise en charge par le Gouvernement d'une partie des coûts d'entretien des pistes et de l'ensemble des droits et taxes grevant les importations, les biens et les services.
3. Le Gouvernement effectue sur le compte de projet un premier dépôt des fonds de contrepartie pour un montant de 170 000 000 de FCFA, pour couvrir la première année de l'exécution du projet. Le Gouvernement reconstitue d'avance annuellement le compte de projet en y déposant les fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le PTBA relatif à l'année du projet considérée. Le projet sera inscrit au programme d'investissement public (PIP).
4. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales le Gouvernement prend ou fait prendre, dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.
5. Le système de suivi-évaluation collectera et analysera des informations à partir de différentes sources sur la mise en œuvre des activités prévues dans le PTBA, les approches et les mécanismes de coordination et de suivi, l'implication effective des bénéficiaires et des groupes vulnérables en particulier, l'impact sur les bénéficiaires. L'efficacité du système de suivi-évaluation constituera un des critères de performance du projet. Le responsable du suivi-évaluation aura pour tâches la centralisation et l'analyse des informations, l'élaboration et le suivi du tableau de bord des activités, la consolidation des rapports internes des opérateurs et l'élaboration des rapports périodiques prévus dans l'accord de prêt, l'organisation des enquêtes de référence pour évaluer l'impact sur les bénéficiaires et l'appui aux cadres de l'UCP et aux opérateurs en matière de suivi-évaluation. Pour faciliter la mise en place du suivi-évaluation, les cadres de l'UCP effectueront au démarrage du projet des missions d'information dans d'autres projets au Congo dotés de systèmes de suivi-évaluation relativement performants.
 - 5.1. Le suivi interne a un caractère permanent et il a pour objet de suivre la mise en œuvre des activités, les performances et les résultats. Il constitue une responsabilité de l'UCP. Les bénéficiaires et les opérateurs auront un rôle central dans le suivi des activités. La production des fiches de suivi sera mensuelle et la remise des rapports trimestrielle. Pour les suivis de la gestion courante du projet, une fréquence plus rapprochée de communication est nécessaire et sera assurée par une réunion hebdomadaire de l'équipe centrale de l'UCP et une réunion mensuelle ouverte aux opérateurs

principaux. Pour la circonstance, les opérateurs devront préparer des rapports mensuels. Le cadre chargé du suivi-évaluation du projet, en étroite liaison avec le Coordonnateur du projet, produira des notes mensuelles, un rapport analytique chaque trimestre et un rapport annuel en appui à la préparation du rapport d'activités annuel du projet. Ces rapports feront ressortir les écarts enregistrés entre les prévisions et les résultats, ainsi que les explications de ceux-ci et les recommandations y afférentes.

5.2. Les activités d'évaluation s'attacheront à évaluer l'impact du projet sur les bénéficiaires et l'atteinte de l'objectif global et des objectifs spécifiques. Des documents d'évaluation interne et externe seront présentés au Comité de pilotage et au FIDA.

5.2.1. Au début de l'intervention du projet dans chaque village, les indicateurs et les données de base pour l'évaluation ultérieure seront recueillis afin d'effectuer un suivi régulier de ces indicateurs. En matière d'évaluation interne, il s'agira de réaliser des ateliers de suivi-évaluation participatifs, au moins une fois par an, dans chaque village. Les ateliers seront conduits par l'animateur, secondé éventuellement par des consultants externes.

5.2.2. Une enquête de référence anthropométrique et une enquête de référence socioéconomique seront organisées en année 1. Elles seront répétées à mi-parcours et en année 7. L'enquête anthropométrique permettra de suivre l'impact du projet sur la situation nutritionnelle de la population, spécialement des enfants de moins de cinq ans. L'enquête socioéconomique sera basée sur le système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA.

6. L'UCP préparera une première version du manuel des procédures administratives, financières et comptables qu'elle soumettra à l'Agent principal du projet pour approbation. L'Agent principal du projet adressera le manuel au FIDA pour commentaires et approbation. En l'absence de commentaires du FIDA dans les 30 jours suivant sa réception, le manuel sera considéré comme approuvé.

7. Le personnel du projet est assuré contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques obligatoires en vigueur sur le territoire de la République du Congo.

8. Le recrutement du personnel du projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale selon les procédures actuelles du Gouvernement sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables. Le recrutement des cadres principaux du projet, soit le Coordonnateur du projet, le responsable administratif et financier, le responsable de la programmation et du suivi-évaluation, le responsable appui à la production et à la commercialisation, le responsable en développement des systèmes financiers ruraux, le responsable infrastructures routières et eau potable, le comptable et l'aide comptable et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel du projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de la République du Congo.

9. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de la République du Congo. Cependant, le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du projet.

10. L'approbation par le FIDA du manuel des procédures administratives, financières et comptables est stipulée comme condition préalable aux décaissements.

11. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur:
- a) le personnel clé de l'UCP, soit le Coordonnateur du projet, le responsable administratif et financier, le responsable de la programmation et du suivi-évaluation, le responsable appui à la production et à la commercialisation, le responsable en développement des systèmes financiers ruraux, et le responsable infrastructures routières et eau potable, a été sélectionné selon la procédure prévue dans l'accord de prêt;
 - b) le Compte spécial a été ouvert auprès d'une banque commerciale à Dolisie ou de tout autre établissement bancaire ayant l'agrément du FIDA;
 - c) le compte de projet a été ouvert et le montant des fonds de contrepartie, soit la somme de 170 000 000 de FCFA, nécessaires à l'exécution de la première année du projet y a été déposé;
 - d) le projet a été inscrit au PIP; et
 - e) un avis juridique favorable, délivré par la Cour Suprême acceptable tant en la forme que sur le fond a été remis par le Gouvernement au FIDA.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

CONGO

| | | | |
|--|-----------------|---|---------|
| Land area (km² thousand) 2003 1/ | 342 | GNI per capita (USD) 2003 1/ | 650 |
| Total population (million) 2003 1/ | 3.76 | GDP per capita growth (annual %) 2003 1/ | -0.1 |
| Population density (people per km²) 2003 1/ | 11 | Inflation, consumer prices (annual %) 2003 1/ | -1 |
| Local currency | CFA Franc (XAF) | Exchange rate: USD 1 = | XAF 700 |
| Social Indicators | | Economic Indicators | |
| Population (average annual population growth rate) 1997-2003 1/ | 3.0 | GDP (USD million) 2003 1/ | 3 564 |
| Crude birth rate (per thousand people) 2003 1/ | 44 | Average annual rate of growth of GDP 2/ | |
| Crude death rate (per thousand people) 2003 1/ | 14 | 1983-1993 | 0.6 |
| Infant mortality rate (per thousand live births) 2003 1/ | 81 | 1993-2003 | 2.4 |
| Life expectancy at birth (years) 2003 1/ | 52 | Sectoral distribution of GDP 2003 1/ | |
| Number of rural poor (million) (approximate) 1/ | n/a | % agriculture | 6 |
| Poor as % of total rural population 1/ | n/a | % industry | 60 |
| Total labour force (million) 2003 1/ | 1.53 | % manufacturing | 6 |
| Female labour force as % of total 2003 1/ | 43 | % services | 34 |
| Education | | Consumption 2003 1/ | |
| School enrolment, primary (% gross) 2003 1/ | 80 a/ | General government final consumption expenditure (as % of GDP) | 17 |
| Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2003 1/ | 17 a/ | Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP) | 36 |
| Nutrition | | Gross domestic savings (as % of GDP) | 47 |
| Daily calorie supply per capita | n/a | Balance of Payments (USD million) | |
| Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2003 2/ | 19 a/ | Merchandise exports 2003 1/ | 3 055 |
| Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2003 2/ | 14 a/ | Merchandise imports 2003 1/ | 1 200 |
| Health | | Balance of merchandise trade | 1 855 |
| Health expenditure, total (as % of GDP) 2003 1/ | 2 a/ | Current account balances (USD million) | |
| Physicians (per thousand people) 2003 1/ | n/a | before official transfers 2003 1/ | -13 |
| Population using improved water sources (%) 2002 2/ | 46 | after official transfers 2003 1/ | -3 |
| Population with access to essential drugs (%) 2/ | n/a | Foreign direct investment, net 2003 1/ | 201 |
| Population using adequate sanitation facilities (%) 2002 2/ | 9 | Government Finance | |
| Agriculture and Food | | Cash surplus/deficit (as % of GDP) 2003 1/ | -5 a/ |
| Food imports (% of merchandise imports) 2003 1/ | n/a | Total expenditure (% of GDP) 2003 1/ | n/a |
| Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2003 1/ | 12 a/ | Total external debt (USD million) 2003 1/ | 5 516 |
| Food production index (1999=100) 2003 1/ | 106 | Present value of debt (as % of GNI) 2003 1/ | 368 |
| Cereal yield (kg per ha) 2003 1/ | 777 | Total debt service (% of exports of goods and services) 2003 1/ | 4 |
| Land Use | | Lending interest rate (%) 2003 1/ | 18 |
| Arable land as % of land area 2003 1/ | 1 a/ | Deposit interest rate (%) 2003 1/ | 5 |
| Forest area as % of total land area 2003 1/ | 65 a/ | | |
| Irrigated land as % of cropland 2003 1/ | 0 a/ | | |

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* CD ROM 2005

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2005

PREVIOUS IFAD FINANCING IN THE CONGO

| Project Name | Approved Loan Amount in SDR | Board Approval | Loan Signing | Loan Effectiveness | Current Closing Date | Disbursement as % of Approved Amount | Cooperating Institution | Project Status |
|---|------------------------------------|-----------------------|---------------------|---------------------------|-----------------------------|---|--------------------------------|-----------------------|
| La Cuvette Artisanal Fisheries Project | 4 250 000 | 20 Apr 83 | 30 May 83 | 02 Jul 84 | 31 Dec 91 | 66 | AfDB | Closed |
| Kindamba Food Crops Development Project | 3 600 000 | 30 Apr 86 | 02 Jun 86 | 25 Aug 87 | 31 Dec 94 | 54 | World Bank: IDA | Closed |
| Marketing and Local Initiatives Project | 6 100 000 | 12 Dec 90 | 21 Dec 90 | 09 Mar 92 | 31 Dec 97 | 14 | UNOPS | Closed |
| Rural Development Project in the Plateaux, Cuvette and Western Cuvette Departments (PRODER) | 8 050 000 | 21 Apr 04 | 20 May 04 | 27 Oct 04 | 30 Jun 12 | 9.59 | UNOPS | Ongoing |

AfDB = African Development Bank

IDA = International Development Association (World Bank Group)

LOGICAL FRAMEWORK

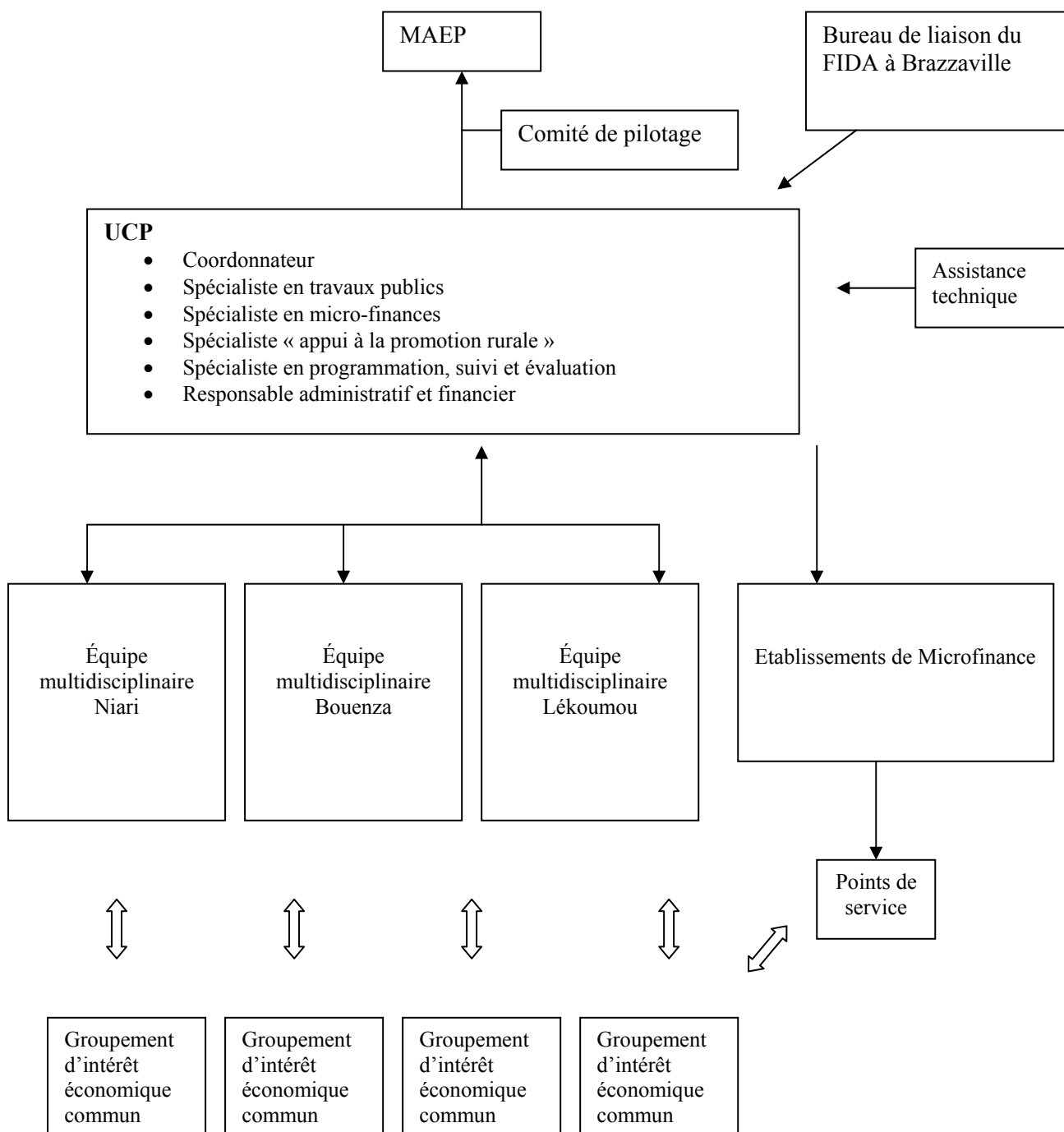
| Summary | Objectively Verifiable Indicators | Sources of Verification | Assumption |
|---|--|--|---|
| General Objective | | | |
| The incomes and food security of the target smallholders are significantly improved | . RIMS Anchor 1: Reduction in child malnutrition . RIMS Anchor 2: Increase of household assets index of the smallholders' producers | . Anthropometric and nutritional survey (Child malnutrition data) . Socio-economic impact survey benchmark surveys and impact assessment studies); . Household income and poverty studies; . Mid-term review reports - Supervision reports - Completion reports | Government agreement to undertake surveys of children under five years old ensured |
| Specific Objectives | | | |
| Access to markets and production zones significantly improved | Smallholders with access to markets Number of Km of roads rehabilitated and maintained Unit transport cost of agricultural products Producers and marketing actors with improved information on price and market transactions | -M&E reports -Special Studies -Special Reports | Existence and/or establishment of a durable decentralized maintenance system. |
| Productivity and marketing of smallholder crops, livestock and fishery improved | Yields of major crops Production of major crops Small animal production Volume of production sold Information on price and markets | -M&E reports -Special impact studies -Special reports -Impact surveys -Mid-term reviews | Partnership and collaboration with other donors' projects and programmes is established |
| Access of smallholder to drinkable water significantly improved | Number of water holes and boreholes rehabilitated and operational Number of village water committees operational | -M&E and supervision reports -Mid-term reviews -Diagnostic reports | Partnership and collaboration with other donors is established and operational |
| Financial Services Access of the target smallholders improved | Number of rural poor with access to financial services by gender Number of financial micro-financial institutions strengthened Volume of credits received by gender | -M&E reports - Special impact studies - Micro-financial institutions audits - Special reports. | Existence of micro financial institutions interested in working with rural smallholders |

| | Narrative Summary | Objectively Verifiable Indicators | Means of Verification | Assumptions |
|-------------------------|--|--|---|--|
| Component 1 | | | | |
| Expected Results | Result 1. Access to Markets and Production Zones Improved 1.1. Transport costs reduced and sales of agricultural products facilitated with increased volume of sales 1.2. Market information system is established and operational 1.3. The link between farmers' groups producers and the markets is well established and operational | <ul style="list-style-type: none"> - Number of villages and population with improved access to markets - Number of km of roads well maintained - Percentage of transport cost reduction - Number of farmers' groups producers connected to the market with buyers - Volume of sales | <ul style="list-style-type: none"> - M&E reports - Mid-term review - Benchmark surveys - Specific studies | <ul style="list-style-type: none"> - Local maintenance system established - Populations are involved in road maintenance |
| Component 2 | | | | |
| Expected Results | Result 2. Enhanced Incomes and Food Security of smallholders 2.1. Farmers effectively use the improved seed varieties promoted by the project 2.2. Small farmers have increased their stock of small animals 2.3. Farmers groups and organizations strengthened 2.4. Smallholders have adopted new technologies and are using them | <ul style="list-style-type: none"> - Number of farmers' organisation trained by gender - Farmers adoption rate of improved seeds and cuttings - Quantity of improved seeds and cuttings distributed - Number of small animal distributed to farmers by gender | <ul style="list-style-type: none"> - Benchmark surveys - Participatory evaluations - M&E reports - Mid term review reports - Completion reports - Supervision mission reports | <ul style="list-style-type: none"> - Farmers are open to innovations - Other donors complement project efforts |
| Component 3 | | | | |
| Expected Results | Result 3: Access to drinkable water 3.1. Water holes and boreholes rehabilitated are operational 3.2. Smallholders have access to drinkable water and 3.3 Water holes and boreholes rehabilitated are well maintained | <ul style="list-style-type: none"> - Number of water holes built - Number of boreholes rehabilitated - Number of village, communities and people with access to drinkable water - Water committees created and operational | <ul style="list-style-type: none"> - Reports of operators - M&E Reports - Supervisions mission reports - Follow-up reports | <ul style="list-style-type: none"> - Existence of specialised operators |

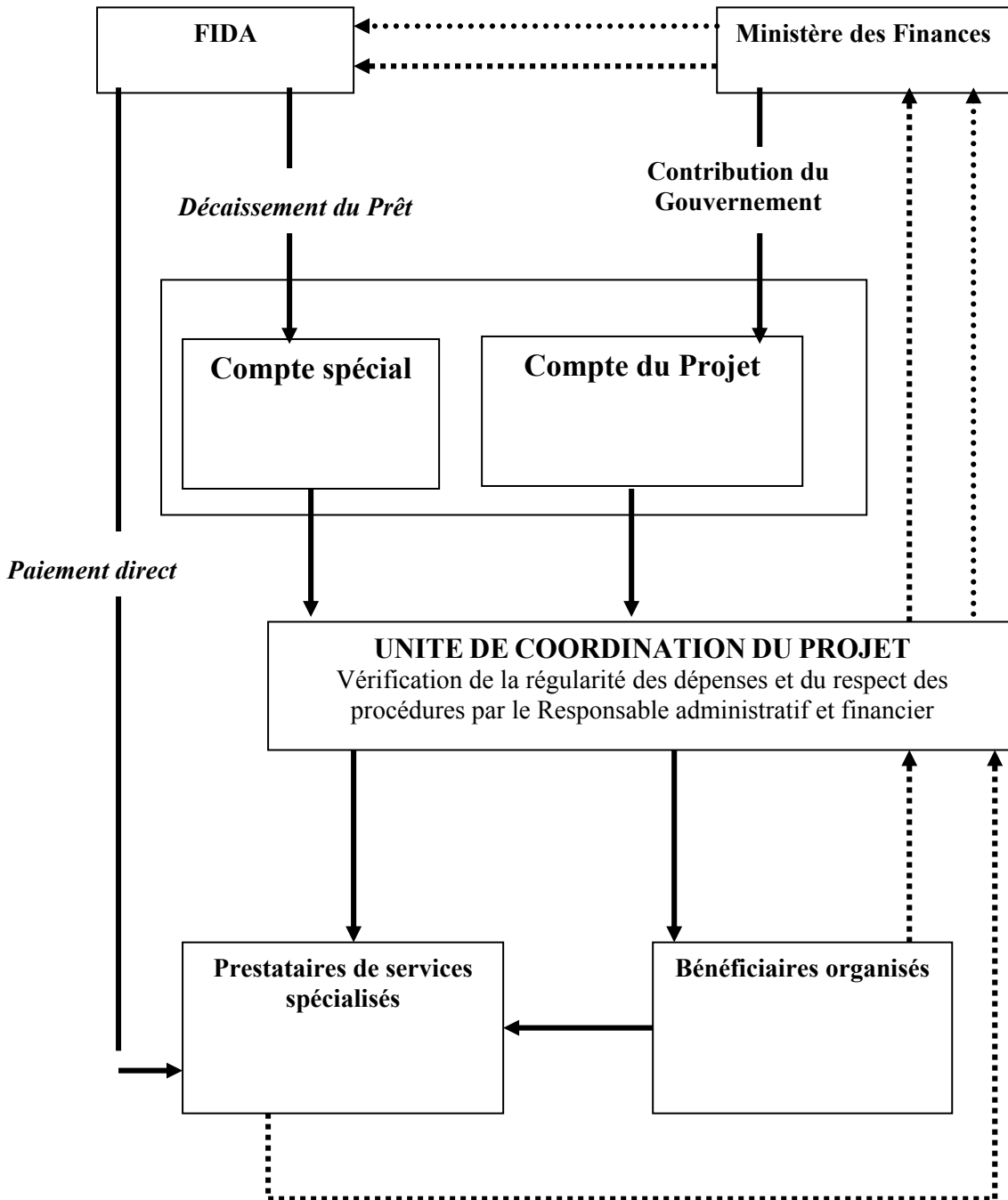
| | Narrative Summary | Objectively Verifiable Indicators | Means of Verification | Assumptions |
|-------------------------|--|--|---|---|
| | Component 4 | | | |
| Expected Results | <p>Result 4: Improved Access to Rural Financial Services</p> <p>4.1. A network of financial services institutions is established and operational</p> <p>4.2. Rural micro financial institutions provide small loans to poor rural households</p> <p>4.3. Rural micro financial services have reached a certain degree of autonomy and financial viability</p> <p>4.4 Women are well represented in the board of rural micro financial institutions</p> <p>4.5 Diversified and appropriate financial services for smallholders are available in the project zone</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Number of financial services created - Number of persons with access to financial services by gender - Volume of credits made to target groups by gender - Number of loans made/gender - Number of women in boards of rural self managed financial institutions - Overall reimbursement rate of credit | <ul style="list-style-type: none"> - Study reports - Activity reports of service providers - M&R reports - External evaluation reports - Follow up missions reports - Supervision mission reports - Audit reports of micro-financial institutions. | <ul style="list-style-type: none"> - Private operators interested in the rural finance exist in the project zone |
| | Component 5 | | | |
| Expected Results | <p>Result 5: Improved Project Organization and Management</p> <p>5.1. Project management and coordination system is operational and performing</p> <p>5.2. The monitoring and evaluation system is operational and performing</p> <p>5.3. The project coordinating entities and committees established and operational</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Availability and use of Implementation manual -Timely mobilization of human resources for project management and coordination - Project implementation according to schedule -M&E system is efficient -Benchmark surveys, participatory surveys and thematic studies organized according to schedule -Monitoring and Evaluation used as a management tool -Government Support of the project is effective -Steering committee effectively operational | <ul style="list-style-type: none"> - Project activity reports -Monitoring and evaluation reports -Supervision reports -Annual audit reports -Recommendations formulated by the steering committee -Mid-term review Final Evaluation report. | <ul style="list-style-type: none"> - The; project's administration and financial management autonomy is respected - Existence of competent implementation agencies. |

ORGANIGRAMMES

1. Organigramme du PRODER-SUD



2. Flux financiers du PRODER-SUD



Légende :

- Flux financiers
-→ Certification des dépenses (factures et décomptes)
-▶ Résumés certifiés des dépenses et demandes de retrait de fonds (DRF)